

Mieux connaître l'Estérel

Est-Var Le SIPME et l'ONF, qui protègent le massif, travaillent conjointement pour valoriser

Pas accueillir plus, mais accueillir mieux. L'objectif, ce n'est pas de faire exploser la fréquentation du massif de l'Estérel. Il est déjà pas mal fréquenté, et notre objectif est d'arriver à le gérer pour qu'il n'y ait pas de dégradation et qu'il y ait une réelle expérience de visite qui soit enrichissante dans ce site exceptionnel. » C'est, en substance, toute la philosophie des projets menés par le Syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Estérel (SIPME) (ci-après) et l'Office national des Forêts (ONF) (lire en page suivante).

Le SIPME, dont l'existence est déjà ancienne (1987) s'est focalisé, pendant longtemps, sur la prévention des incendies de forêt. Mais depuis 2015, l'entité actuellement présidée par le maire des Adrets, Nello Broglio, « s'attache à développer une politique cohérente et concertée à l'échelle du massif avec l'ensemble de ses partenaires, par-delà les frontières administratives, en vue d'améliorer la préservation et la mise en valeur de cet espace exceptionnel de notre territoire qu'est l'Estérel », résume le directeur du SIPME Jean-Pierre Jourtau.

Dans cet esprit, une Charte forestière de territoire Grand Estérel (CFTGE) avait été signée en 2015, et diverses actions ont ainsi pu être menées : « Dépollution du mont Vinaigre, chantiers bénévoles, travaux de mise en sécurité de la route de Colle Douce, études d'avant-projet pour la réhabilitation de la maison forestière du Malpey, réalisation d'une étude de fréquentation, etc. », liste Fanny Roux, chargée de mission au sein du syn-

dicat. Par la suite, le projet de lancer une « Démarche Grand Site de France » dans l'Estérel découle aujourd'hui d'un processus de mobilisation. Et il y a un peu plus d'un mois, « le SIPME a présenté sa candidature au ministère de la Transition Ecologique et Solidaire afin d'entrer, dès cette année, en Démarche Grand Site de France. La réponse de l'Etat est attendue pour l'automne et selon les échanges établis depuis 2016, la candidature répond aux attentes du ministère », se réjouit Fanny Roux.

Mais à quoi sert la « Démarche Grand Site de France » ? « Elle vise à restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site, à améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, ani-

mations) dans le respect du site, et à favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants », résume-t-elle ainsi. C'est une démarche proposée par l'Etat aux collectivités territoriales, pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des Sites Classés de grande notoriété, soumis à une forte fréquentation. Il s'agit d'un label exigeant attribué par le ministre « uniquement aux sites paysagers les plus emblématiques et mieux gérés de France. Il vient valoriser au niveau national les efforts réalisés par un territoire pour gérer durablement un espace exceptionnel. » Aujourd'hui, seuls 14 sites sont labellisés en France.

Déjà protégé réglementairement en tant que « Site Classé », l'Estérel se verrait encore mieux valorisé avec ce label. Une fois officiellement en « Démarche Grand Site de France » (ou Opération Grand Site, OGS), il s'agit de réaliser une série d'études pour construire un projet territorial et un plan d'actions en concertation avec élus, partenaires institutionnels, associations, etc. Il conviendra ensuite d'assurer sa mise en œuvre, pour solliciter la labellisation « Grand Site de France ».

« Mais le SIPME n'a pas attendu d'être officiellement en OGS pour réaliser les études demandées, précise Fanny Roux. En s'appuyant sur le plan d'action de la Charte Forestière, il a lancé en 2016 une étude de fréquentation de grande ampleur dans l'Estérel : réalisation de 1 630 interviews, installation de systèmes de comptage automatique, enquête en ligne pour les habitants, les professionnels du tourisme, les chasseurs, etc. Les résultats de l'étude (lire ci-dessous, Ndlr.) viennent d'être présentés aux partenaires du SIPME. »

Désormais, ce qu'il reste à faire ? Le directeur M. Jourtau a annoncé que le SIPME avait prévu « de réaliser en 2018-2019 un Plan de Paysage et un Schéma d'Accueil du public dans le cadre d'une démarche concertée ». En effet, ce n'est pas fini : dès l'automne, la démarche de concertation locale est vouée à s'accroître : des groupes de travail seront constitués pour permettre aux divers acteurs du territoire de participer à ces études, qui serviront à bâtir un projet commun... le Grand Site de l'Estérel !

« Ce label exigeant est réservé aux sites les plus emblématiques de France »

Résultats de l'étude de fréquentation

► Le massif est fréquenté toute l'année, bien plus que ce que n'imaginaient les gestionnaires des espaces naturels : **2 150 000 visites par an** (soit 1 500 000 visites par an pour le secteur forestier et 586 000 visites par an pour le secteur littoral (hors plage)), avec 435 000 visiteurs différents par an (soit une moyenne de 4,95 visites par personne et par an), mais aussi **1 600 000 véhicules** par an sur les aires de stationnement.

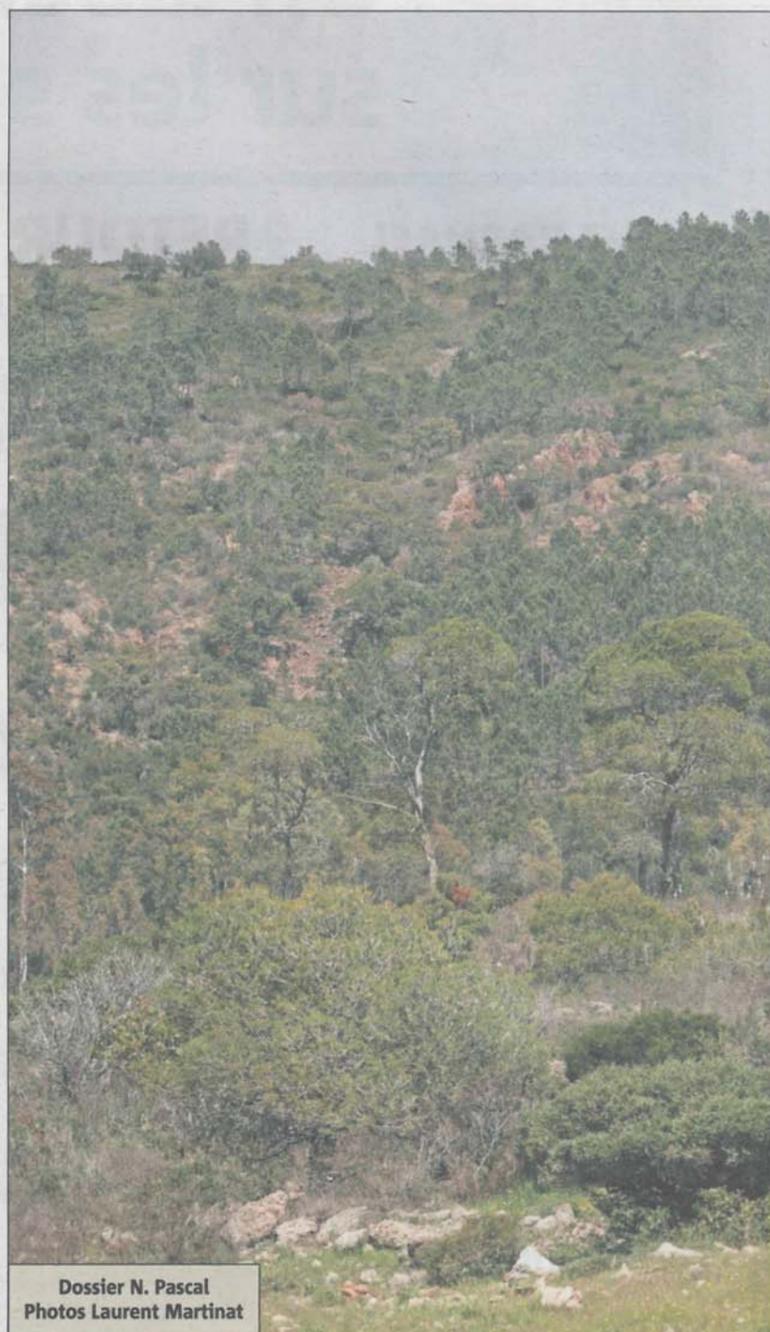
► Sur l'ensemble du massif (espace forestier et littoral (hors plage)) : les visiteurs viennent à 44 % du Var, à 16 % des Alpes-Maritimes, à 2 % d'autres départements de PACA, à 28 % du reste de la France, et à 10 % de l'étranger.

► 40 % des visiteurs sont des touristes en séjour et 60 % sont des excursionnistes.

► 82 % des visiteurs sont déjà venus au moins une fois dans le massif et 18 % sont des primo-visiteurs.



M. Jourtau, directeur du SIPME, MM. Fulchiron et Renaud-Bezot de l'ONF, et Mme Roux chargée de mission au SIPME.



Dossier N. Pascal
Photos Laurent Martinat

Près de 300 km de pistes débroussaillées en 2017

La prévention des incendies est un enjeu toujours d'actualité, dans le massif. Le SIPME a en charge la supervision d'un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF). Ce plan a pour objet de planifier l'équipement et l'aménagement des massifs forestiers sur une période de 10 ans, afin de prévenir les incendies (information, détection), ralentir leur progression (débroussaillage, sylviculture) et favoriser les actions de lutte (coupures de combustible, création/entretien de pistes, création de points d'eau). Le SIPME travaille en étroite collaboration avec l'ONF, qui a en charge la mise en œuvre effective du PIDAF sur le terrain. En 2017, ce sont par exemple 292 km de pistes débroussaillées, et 87 citernes qui sont entretenues sur les communes des Adrets-de-l'Estérel, de Bagnols-en-Forêt, de Fréjus, de Puget-sur-Argens, et de Saint-Raphaël.

pour mieux le préserver

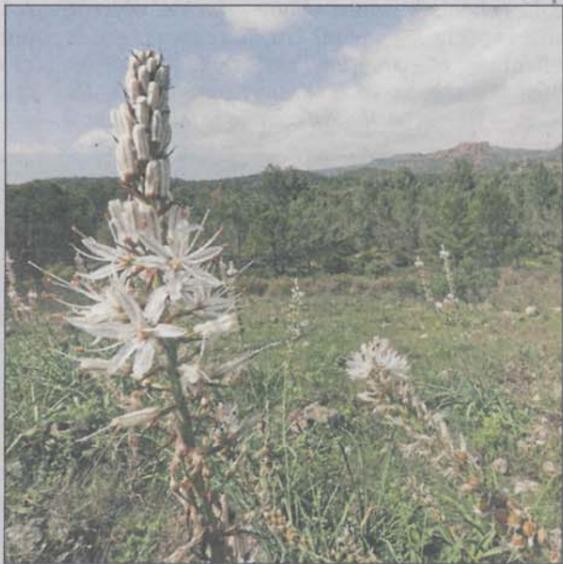
l'environnement, lançant notamment le projet d'une « Démarche Grand Site de France »



Mieux connaître les usages de chacun permet de mieux gérer et ainsi mieux préserver ce cadre unique qu'est l'Estérel.

La faune et la flore à protéger

S'il ne fallait retenir que quelques trésors à protéger et que l'on trouve dans le massif, « d'importance nationale ou supra-nationale », Philippe Renaud-Bezot de l'ONF liste, côté faune, « les tortues d'Hermann et les cistudes d'Europe, l'aigle royal, le faucon pèlerin, le hibou grand duc, le merle bleu, les cerfs, les chevreuils, les chauve-souris, les libellules agrions de Mercure et bien d'autres insectes ou lézards. » Puis, côté végétaux, « citons l'ail de sicile, la barbe de Jupiter, l'osmonde royale, les lauriers roses sauvages, etc. »



Les asphodèles sont en pleine floraison dans l'Estérel, en ce moment.

Questions à Nello Broglio, président du SIPME et maire des Adrets-de-l'Estérel

« Ce patrimoine appartient à tous »



(Photo doc. Ph. A.)

Où en sont les projets du SIPME, selon vous ?

On a tous les atouts pour avancer ! Si on ne fait rien, ça ne pourra pas durer comme ça longtemps, ça va se dégrader. La fréquentation est importante, il faut agir. Mais pour cela, il faut des financements.

Par quels moyens ?

Par ces projets en cours, des circuits à mettre en place, plein de choses peuvent se créer. Il y a des maisons forestières à l'abandon, il faut là aussi

des financements. Ce patrimoine, qui appartient à tout le monde, il faut pouvoir le préserver. Il y a les collectivités pour le financement : département, région, état bien évidemment. Et ce label Grand Site est un des moyens pour pouvoir mettre en avant les projets que l'on a. Les intercommunalités aussi doivent participer. C'est le bien de tous.

Comment aménager ce site exceptionnel ?

Notre territoire a une

forte économie touristique, c'est intéressant de creuser par là. Faire venir des entreprises. Mais il n'y a pas que ça, il y a également, pour les gens qui vivent ici, on veut créer une sorte d'art de vivre, où l'on peut bénéficier d'un cadre de vie exceptionnel sur notre territoire, que l'on protège et que l'on valorise. Les gens d'ici sont demandeurs, ils sont amoureux du site, ils sont respectueux et connaissent bien le terrain.

L'ONF a un projet de "réserve biologique intégrale"

Dans le massif de l'Estérel, l'Office nationale des forêts (ONF) gère les forêts communales des Adrets-de-l'Estérel, de Fréjus, de Saint-Raphaël, la forêt départementale du Var ainsi que la forêt domaniale de l'Estérel. Cette dernière « est dotée d'un plan de gestion valable de 15 à 20 ans, pour s'assurer que l'on ne fait pas que gérer l'ensemble "à la petite semaine", mais en ayant une vue sur le long terme. L'arrêté d'aménagement actuel a été validé en 2014, dans lequel il est prévu, au vu de la qualité de la biodiversité et de la richesse exceptionnelle ici, dans le massif, d'aller encore au-delà des 20 ans, et de mettre en place une réserve biologique », annonce Manuel Fulchiron, directeur depuis peu de l'agence territoriale Alpes-Maritimes et Var à l'ONF.

D'une superficie de 6 000 hectares environ, la forêt domaniale de l'Estérel est située sur les territoires des communes de Saint-Raphaël pour deux tiers, et Fréjus pour un tiers. « Elle abrite de nombreuses espèces animales et végétales, dont beaucoup sont rares et protégées au niveau européen ou national », précise Philippe Renaud-Bezot, responsable de l'unité territoriale de l'ONF

Grand Estérel. Ainsi, le secteur, identifié dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, fait l'objet d'une proposition de réserve biologique intégrale dans le plan d'aménagement forestier approuvé en 2014. « En 1982, trois petites réserves biologiques, d'une superficie totale de 383 ha, avaient été créées. Le projet de réserve biologique intégrale, initié par l'ONF en 2008, consiste à les fondre dans une seule et même réserve, d'une surface totale élargie de 2 055 ha, explique Manuel Fulchiron. Ce statut permet de laisser évoluer librement les dynamiques naturelles pour mieux les observer en limitant les interventions humaines, notamment les coupes de bois et les travaux forestiers. Ces activités, ainsi que toutes les autres activités, notamment de loisir, doivent faire l'objet d'une réflexion locale concertée pour aboutir à des choix équilibrés de gestion des milieux. » D'où la concertation locale future, dans le cadre de la réflexion relative au Schéma d'accueil du public à construire sous le pilotage du SIPME (lire précédemment). Ce n'est qu'au terme du processus de concertation que le plan de gestion et le règlement de la réserve seront finalisés.

En chiffres

Voici quelques données sur l'accueil du public en forêt domaniale de l'Estérel.

► Sentiers balisés : 3 sentiers GR (de Grande randonnée) traversent la forêt domaniale pour un total de 25 km ; 60 km de sentiers de pays (jaune et

bleu) ; 3 parcours PMR (personnes à mobilité réduite) pour 5 km.

► Trail non balisé : 7 km.

► Parcours VTT et chevaux : 42 km (non balisé).

► Routes ouvertes à la circulation des véhicules à moteur : 25 km.